

L'Association Sportive Automobile LIVRADOIS FOREZ, organise le 22 août 2010, avec le concours du Comité des Fêtes et de la Municipalité de Viverols, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

25ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne, le challenge du Comité Régional d'Auvergne du Sport Automobile et le challenge de l'ASA Livradois Forez, et le challenge SANSAC ;

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le n° 28/R/CC en date du 24/05/2010, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R 285 en date du 27/05/2010.

ARTICLE : 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE

Article : 1.1 P : Officiels

Président du Collège des commissaires sportifs :

Collège des commissaires sportifs :

Directeur de Course :

Directeur de course adjoint :

Directeur de course adjoint :

Commissaire Technique Responsable :

Mme Catherine PASTOREK	n° Licence 15145
Mme Joëlle ALLEMAND	n° Licence 16382
Mr Etienne GARDETTE	n° Licence 8272
Mr Jean RENAULT	n° Licence 1871
Mr Christophe ARSAC	n° Licence 3591
Mr Thierry DUPECHER	n° Licence 3564
Mr Serge PEGOLOTTI	n° Licence 6047
Mr Gérard JOUVHOMME	n° Licence 51582
Mr Dominique MONNIER	n° Licence 55260
Mr Bernard ALLEMAND	n° Licence 16380
Mr François CHASSAGNOL	n° Licence 15142
Mr René LAMY	n° Licence 23111
Mr Emeric PASCAL	n° Licence 37568
Mr Alain PUCHAT	n° Licence 183286
Mr Fabien COSTE	n° Licence 132206
Mr Eric MATHEVON	n° Licence 12403
Mr François DALMAS	n° Licence 25530
Mlle Evelyne VIALATTE	n° Licence 53143
Mme Lorence PUCHAT	n° Licence 183287

Chargé des relations avec les concurrents :

Chargé des commissaires de route du Comité d'Auvergne et de la mise en place

Chronométrateurs : Mme Chantal RIX n° Licence 23112

Mr André RIX n° Licence 23113

Secrétariat de l'épreuve

Article : 1.2 P : Horaires

- Clôture des engagements : le mardi 17 août 2010 à 24 heures.
- Publication de la liste des engagés : le jeudi 19 août 2010.
- Vérifications administratives : le dimanche 22 août 2010 Cour de l'école à Viverols, de 7 h 30 à 10 h 15.
- Vérifications techniques : le dimanche 22 août 2010 Cour de l'école à Viverols, de 7 h 45 à 10 h 30.
- 1ère réunion du collège des commissaires sportifs le dimanche 22 août 2010 école de Viverols à 10 h 30. L'horaire des autres réunions seront fixées par le collège des commissaires sportifs lors de sa première réunion.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 22 août 2010 à 10 heures 45.
- Parc de départ sur D111 avant le pont.
- Essais chronométrés le dimanche 22 août 2010 de 9 heures à 12 heures.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 22 août 2010 à 12 heures 30.
- Course : 2 ou 3 montées à la discrétion du directeur de course à partir de 14h.
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage et sono.
- Affichage des résultats provisoires le dimanche 22 août 2010 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
- Parc fermé d'arrivée (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sur la ligne de départ.
- Remise des prix, le dimanche 22 août 2010 à 20 heures cour de l'école de Viverols.

Article : 1.3 P : Vérifications

- ⇒ Les vérifications administratives auront lieu cour de l'école de Viverols de 7 h 30 à 10 h 15.
- ⇒ Les vérifications techniques auront lieu cour de l'école de Viverols de 7h 45 à 10 h 30.
- ⇒ Les vérifications nécessitant un démontage : additif ultérieur.
- ⇒ Taux horaire maximum de la main d'oeuvre : 45 € TTC max.
- ⇒ Les concurrents devront présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leurs voitures.

ARTICLE : 2 P : ASSURANCES

Conforme au F.A. Spécial Montagne

ARTICLE : 3 P : CONCURRENTS ADMIS

Article : 3.1.P : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

A.S.A Livradois Forez

BP 11

63600 AMBERT

Eric MATHEVON – Evelyne VIALATTE

La Roche

63600 AMBERT

☎ 04.73.82.61.78

Jusqu'au mardi 17 août 2010 à 24 heures

Les frais de participation sont fixés à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur. Droit d'engagement ramené à **160 €** pour les licenciés de l'A.S.A. L.F.

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE : 4.P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article : 4.1.P : Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 95. La répartition dans les groupes et les classes admis dans cette épreuve est la suivante :

N/FN 1	jusqu'à 1400 cm3	A/FA 1	jusqu'à 1400 cm3
N/FN 2	+ de 1400 à 1600 cm3	A/FA 2	+ de 1400 à 1600 cm3
N/FN 3	+ de 1600 à 2000 cm3	A/FA3	+ de 1600 à 2000 cm3
N/FN 4	+ de 2000	A/FA 4	+ de 2000

C3/CN 1	jusqu'à 1600 cm3	CM1/CM2	0 à 1003 cm3
C3/CN 2	+ de 1600 à 2000 cm3		

FC.1	jusqu'à 1300 cm3	F2000. 1	jusqu'à 1400 cm3
FC.2	+ de 1300 à 1600 cm3	F2000. 2	+ de 1400 à 1600 cm3
FC.3	+ de 1600 à 2000 cm3	F2000. 3	+ de 1600 à 2000 cm3
FC.4	+ de 2000 cm3		

D/E 1	jusqu'à 1300 cm3 + Formule Campus
D/E 2	De 1300 cm3 jusqu'à 1605 cm3
D/E 3	Formule Ford + Formule Renault + F3B

GT 1	jusqu'à 2000 cm3	Z
GT 2	+ de 2000 cm3	

Article : 4.2 P : Carburant pneumatiques équipements

Voir règlement standard des courses de côte.

Article : 4.2.7 P : Echappement

Voir réglementation générale de la montagne

Article : 4.3 P : Numéros de course

Voir règlement standard des courses de côte.

Article : 4.4 P : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto Spécial règlement.

ARTICLE : 5 P : PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte. Elle sera précisée par un additif.

ARTICLE : 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Article : 6.1 P : Parcours

☞ La course de côte régionale de Viverols aura lieu sur le D 111 en direction de Medeyrolles.

☞ La Course se déroulera en deux ou trois montées à la discrétion du directeur de course.

☞ Départ : sur le D 111 - 200 mètres après le pont.

☞ Arrivée : 400 mètres avant le croisement avec le VO Ferry, l'arrivée sera jugée lancé. Il faudra ralentir dans la zone de décélération, portion de route située après la ligne d'arrivée et délimitée par une ligne blanche, le non respect de cette clause du règlement entraînera des pénalisations.

☞ Pente moyenne : 1,4 %

☞ Longueur du parcours : 1 400 m

☞ Modalités de retour au départ : par la route de course

☞ Parc de départ : sur D 111

☞ Parc d'arrivée : sur D111

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LIVRADOIS FOREZ

BP 11 63600 AMBERT

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

22 AOUT 2010

25ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS



J.-E. TAGHON

42, avenue Emmanuel-Chabrier
63600 AMBERT

☎ 04.73.82.05.28

TOUTES ASSURANCES



Comité régional
du sport automobile d'Auvergne



Article : 6.2 P : Route de Course

Accès par D 111.

Article : 6.3 P : File de départ

File de départ : sur D 111.

Article : 6.4 P : Signalisation

Voir règlement standard des courses de côte

Article : 6.5 P : Parc concurrents

Le parc concurrent sera situé sur le D 111 entre l'école et le pont.

Article : 6.6 P : Parc fermé d'arrivée

Parc fermé d'arrivée obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la ligne de départ.

Article : 6.7 P : Tableaux d'affichage

Pendant les vérifications, cour de l'école à Viverols. Pendant le déroulement de l'épreuve, l'affichage des résultats et le délai de réclamation sur la ligne de départ.

ARTICLE : 7 P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article : 7.1 P : Essais

Les essais chronométrés se dérouleront le 22 août 2010 de 9 h à 12 h.

Article : 7.2 P : Course

Course à partir de 14 heures à 19 heures (2 à 3 montées de course à la discrétion du directeur de course)..

Article : 7.3 P : Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE : 8 P : PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE : 9 P : CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée. Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé d'arrivée situé au départ et seront établis de la façon suivante.

1 Classement général

1 Classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants : FC + F2000 - N+ FN - A + FA - D/E + FR + F3 - C3 + CM + CN)

1 Classement par classe

1 Classement féminin

ARTICLE : 10 P : PRIX

Article : 10.2 P : Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Le Groupe Z ne gagne pas de prix en numéraire, il sera primé avec des coupes.

SCRATCH		GROUPE		CLASSE							
1er	280 €	+ de 11 partants	1er	120 €	+ de 11 partants	1er	170 €				
			2ème	90 €		2ème	125 €				
			3ème	50 €		3ème	95 €				
2ème	220 €	de 6 à 11 partants	1er	120 €	de 9 à 11 partants	4ème	60 €				
						2ème	75 €	5ème	40 €		
			3ème	160 €		de 2 à 5 partants	1er	75 €	de 6 à 8 partants	1er	170 €
										2ème	85 €
4ème	100 €				De 4 à 5 partants	1er	170€				
5ème	50 €					2ème	75 €				
					De 2 à 3 partants	1 ^{er}	170 €				
					1 partant	1 ^{er}	85 €				

Féminin : 1ère :85 € + coupe.

Prix cumulables

Article : 10.3 P : Coupes

Deux commissaires seront récompensés au cours de la remise des prix. Coupes non cumulables.

Article : 10.4 P : Remise des prix et coupes.